



5. Demande d'un crédit d'engagement pour la mise en place d'horodateurs sur le parking des Grèves à Cheyres et de zones blanches sur l'ensemble du territoire

Numéro du projet.	Infrastructure 2023/03
Numéro d'investissement.	Conseil général 2023/03
Mandant	Conseiller communal – Christian Cornioley, conseiller communal
Chef de projet	Rémy Gaillard

Préavis				
Service	Nom responsable	Date	Préavis	Commentaire
Conseil Communal	Christian Cornioley	17.04.2023	OK	Il s'agit de travaux en accord avec la vision communale
Administrateur des finances	François Guerry	12.04.2023	OK	Financé par les liquidités courantes et amortissement sur 10 ans

1. Proposition de décision

Dans le cadre de la mise en place des mesures identifiées dans le concept de stationnement concernant les **453 places de stationnement d'accès public sur l'ensemble du territoire** (concept réalisé dans le cadre du PAL avec URBASOL dans le but de renforcer notre capacité à gérer les parkings), nous proposons de :

1. Rendre payant les places sous gare à Cheyres (Annexe A) en installant **4 horodateurs en location**
2. Fixer des durées de stationnements (max. 2h et max. 10h) sur le reste du territoire (zones blanches) :
 - A Châbles : grande salle
 - A Cheyres : centre sportif, Grèves, Tivoli, sous Gare, grande salle

Afin de mettre en place ces mesures et pour garantir une gestion optimale de ces places (longue durée, manifestations, etc...), nous avons créé un règlement de police, un règlement de stationnement et un règlement tarifaire que nous vous soumettons également pour approbation. Ces règlements ont fait l'objet d'un préavis préalable auprès des différents services cantonaux concernés.

2. Contexte

Nos magnifiques villages, notre cadre idyllique attirent de plus en plus de monde !

Depuis plusieurs années, nous devons faire face, durant la période estivale et lors de manifestations, à une forte augmentation de stationnement sauvage, au non-respect des consignes aux abords du lac et autour des grandes salles. Ceci se traduit par des réclamations des habitants et par une augmentation des risques d'accidents sans oublier les abus (stationnement de remorques, véhicules sans plaques, etc.).

A ce phénomène, s'ajoute l'augmentation du trafic sur nos parkings proches de la gare CFF due à la mise en place de parkings payants dans les communes voisines (P+R).

Cette situation a poussé le Conseil communal, ces deux dernières années, à la mise en place de parkings payants (uniquement les parkings sous Gare) par des jobs d'été durant la période juillet et août pour assurer la sécurité et faire respecter les consignes en matière de stationnement aux abords du lac. Ce concept demande beaucoup de ressources (mise en place, suivi administratif) sans oublier qu'il ne répond pas aux différents besoins avec sa taxes unique à CHF 5.00/jour.

Cependant, l'objectif principal a été atteint, à savoir l'amélioration de la gestion des parkings. La prise en main de cette problématique a été salué à plusieurs reprises par des habitants/habités.

Il est important de noter qu'un investissement initial de CHF 2 millions en 2012 a permis de construire ces places de parcs. Cet investissement a engendré un coût d'amortissement de CHF 45'000/an (pour une durée de 40 ans) payé par nos contribuables. Cependant, ceux-ci ne profitent pas forcément de ces places, elles sont principalement utilisées par les touristes et les visiteurs durant les périodes estivales. Auparavant, seul une quarantaine de places louées à l'année par des commerces nous ont permis de payer une partie de ce coût d'amortissement (env. CHF 10'000/an). A noter que ces contrats de location ont été résiliés pour la mise en place du concept de stationnement qui nous permettrait potentiellement d'avoir un revenu pouvant couvrir une plus grande partie du coût d'amortissement annuel.

3. Les enjeux du concept de stationnement

Ils visent à garantir la cohérence entre l'offre, la demande et la gestion du stationnement. Ils visent également à répondre aux enjeux du PAL en matière d'urbanisation, de mobilité et d'environnement (extrait du concept de stationnement).

- ✓ Favoriser la mobilité douce pour les trajets de courte distance
- ✓ Améliorer l'offre en stationnement pour les visiteurs en période estivale
- ✓ Valoriser et sécuriser l'espace public
- ✓ Répondre aux besoins de l'activité économique et sociale de la Commune
- ✓ Disposer d'un outil de gestion de stationnement

Concernant la tarification :

- **Secteur Lac :**

Le paiement s'effectuera via les horodateurs avec la possibilité d'obtenir des abonnements (virtuels) pour les résidents secondaires et les locataires du port afin de leur faciliter la tâche sans pour autant leur garantir un emplacement.

A noter :

- Ce dispositif sera en fonction **uniquement de mai à septembre** (période estivale) afin de mettre à disposition ces parkings pour l'hivernage des bateaux le reste du temps. Les horodateurs seront bâchés durant l'hiver.
- Les locataires du port ne bénéficieront plus d'un parking réservé gratuit.
- Les camping-cars ne seront pas admis sur l'ensemble des parkings (une réflexion est en cours pour augmenter notre capacité à recevoir ce type de véhicules. Actuellement, nous ne disposons que de 2 places de stationnement pour accueillir les camping-cars (réservés vers la borne Eurorelais à Cheyres).

- **Les autres secteurs :**

Ils ne seront pas soumis à une tarification mais à une limitation du stationnement afin d'éviter les voitures ventouses (zone blanche). Le stationnement sera ainsi limité à de courtes et moyennes durées sur les emplacements.

A noter :

Ce dispositif pourra être amené à évoluer ces prochaines années suivant les situations vécues, plus particulièrement aux abords des grandes salles.

Le contrôle et le relevé de la monnaie :

Afin de garantir une bonne implémentation de ce changement, nous vous proposons que dans un premier temps une entreprise spécialisée accompagne les utilisateurs puis dans un deuxième temps, de former nos employés communaux pour continuer l'accompagnement.

Concernant le matériel/le logiciel d'exploitation :

Après une analyse du marché, nous proposons une solution de location « all inclusive » avec un fournisseur qui propose des horodateurs avec option de paiement par Twint en plus des différents moyens de paiement usuels.

La liste non-exhaustive des avantages de cette solution :

- Le coût de mise en œuvre est faible
- Les coûts d'exploitation sont dégressifs
 - o Les 3 premières années le coût d'exploitation des 4 horodateurs est à env. CHF 16'000/an
 - o Dès la 4^e année le montant diminue à env. CHF 12'000/an
 - o A noter que ces chiffres sont estimés en prenant comme base 40'000 transactions et 200 abonnements
- Le paramétrage du logiciel est compris
- La maîtrise des coûts liés au cycle de vie du produit
- Le coût de la formation est inclus
- Le logiciel de contrôle est compris dans la prestation
- La possibilité de résilier le contrat

4. Direction des travaux

La DT sera réalisée par notre service technique pour la mise en œuvre des travaux.

5. Planning

Mai 2023	Demande de crédit au Conseil général
Juin 2023	Commande du matériel
Juillet 2023	Installation de la signalisation
Juillet 2023	Validation des règlements
Été 2023	Réalisation du projet

6. Coûts

L'analyse de notre responsable du dicastère des finances a démontré que les coûts d'exploitation, les coûts de contrôle seront largement finançables par le revenu généré par les horodateurs (le détail de cette analyse vous sera présenté lors de l'assemblée).

Le projet comprend :

	En CHF
Le génie civil (socles des horodateurs)	5'000.00
Frais de service des horodateurs	5'000.00
Signalisation	15'000.00
Marquage	10'000.00
Les divers et imprévus (env. 5%)	3'000.00
TOTAL HT	38'000.00
TVA 7.7%	2'926.00
TOTAL TTC	40'926.00

7. Financement et amortissements

Financement par les liquidités communales.

- Intérêts : non applicable
- Amortissements : 10 % par an soit CHF 4'100 dès l'année qui suit la fin des travaux.

8. Proposition de décision

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général :

- de valider la présente fiche de projet
- d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 41'000.00 pour la mise en place du concept de gestion du stationnement.

Cheyres-Châbles, le 17 avril 2023
Christian Cornioley, Conseiller communal

Annexe ment.



Annexe A

